



PORTAIL FAMILLES



MAIRIE de La TOUR-DU-CRIEU

GUIDE D'UTILISATION

1^{er} ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE

- Pour vous connecter au PORTAIL FAMILLES, vous devez avoir reçu dans un premier temps un mail.
- Cet email est envoyé par le Point Famille après vérification que le DUI (Dossier Unique d'Inscription) de votre(vos) enfant(s) est bien complet.
- Pour activer votre compte, vous devez cliquer sur le lien contenu dans le mail.
- Après avoir cliqué sur ce lien, vous accédez à votre page personnelle du PORTAIL FAMILLES.
- Cliquez sur « modifier mot de passe » avant toute manipulation.
- Dans un 2^{ème} temps, un mail vous sera envoyé pour confirmer votre adresse mail.
- 2 possibilités pour accéder au PORTAIL FAMILLES :
 - - dans la barre d'adresse tapez www.la-tour-du-crieu.fr (pour accéder au site de la Mairie et cliquer sur la case « PORTAIL FAMILLES »)
 - - ou bien : <https://latourducrieu.portailfamilles.net> (pour accéder directement au PORTAIL FAMILLES)

PORTAIL FAMILLES Mode d'emploi

Le Portail Familles (<https://latourducrieu.portailfamilles.net>) sera disponible **à partir du 20 août 2018.**

A quoi ça sert ?

Il permet aux parents de gérer :

- Les réservations des repas cantine pour les temps scolaires (hors mercredis et vacances), d'effectuer le paiement par carte bleue au moment de la réservation.

Vous y trouverez également :

- Le guide d'utilisation du Portail Familles,
- Le règlement intérieur de la cantine,
- Le coupon information repas,
- Les fournitures scolaires,
- Les horaires de l'école,
- Toutes les informations d'actualités diverses et variées.

Comment vous connecter ?

Si vous n'avez pas encore de compte sur le Portail Familles, vous devez en faire la demande auprès de la mairie, Alexandra. Seules les familles ayant communiqué leur adresse mail pourront accéder aux services du Portail.

Une fois votre compte créé, vous allez recevoir un mail du Portail Familles, sur lequel seront indiqués votre identifiant et votre mot de passe, vous devez cliquer sur le lien.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce service sera, pour l'instant, uniquement utilisé pour le service de la cantine scolaire (hors mercredis et vacances).

Toute réservation, faute de nullité, devra être suivie, dans un délai de 30 minutes, du règlement par carte bancaire.

Merci de nous informer de tout régime alimentaire particulier (sans viande, sans porc).

Les délais de réservation restent inchangés. Vous devez réserver les repas **avant le mercredi 23h00**, pour les repas de la semaine suivante.

Si toutefois, dans le respect du délais, vous deviez annuler un repas, cela est possible même si celui-ci est déjà réglé. Vous annulez votre repas et cela vous génère « une réserve d'argent » qui se déduira automatiquement lors de la prochaine réservation.

Nous vous demandons toutefois, en cas d'absence de votre enfant, de bien vouloir prévenir Alexandra par téléphone au 05.34.01.25.52.

Ecran d'accueil



Bienvenue sur notre portail famille

MAIRIE LA TOUR DU CRIEU
11 Avenue du Pal
09100 LA TOUR-DU-CRIEU
Tél : 05.34.01.33.43
[Contactez-nous](#)

Visiteur

- Accueil
- Mon compte
- Déconnexion
- Menus

Identifiant Mot de passe Connexion

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

Connexion à votre espace

Hello Hola Bonjour Hallo npsner مرحبا Hallá

Alexandra et Audrey
vous souhaitent
la bienvenue sur
le "Portail Familles"



Connexion à votre espace

Ecran de votre compte



Mon compte famille

MAIRIE LA TOUR DU CRIEU
11 Avenue du Pal
09100 LA TOUR-DU-CRIEU
Tél : 05.34.01.33.43
[Contactez-nous](#)

cantine.scolaire@la-tour-du-crieu.fr

- Accueil
- Mon compte
- Déconnexion

Guide d'utilisation

- Règlement Intérieur
- Menus

Merci
Votre adresse email a bien été confirmée.

Informations du compte

- Modifier les informations de la famille
- Modifier mon login (adresse mail)
- Modifier mon mot de passe

Enfants

- TODESCHINI Paolo (8 ans et 11 mois)
- TODESCHINI Sandro (15 ans et 2 mois)

Restauration

[+ Nouvelle réservation](#) [Rechercher](#)

N°	Réfèrent	Etablissement / Période	Crée le ...	Etat	Voir
Aucun élément					

Afficher 5 éléments / page 0 élément

Merci de bien vouloir :

- * Vérifier les informations de la famille,
 - * Modifier votre mot de passe,
 - * Contrôler les informations de la(les) fiche(s) de votre(vos) enfant(s).
- Une fois tout ceci effectué, vous devez, **à partir du 20 août 2018**, réserver les repas cantine de votre(vos) enfant(s). Cliquez sur [+ Nouvelle réservation](#) . Sélectionnez l'enfant concerné (si vous en avez plusieurs).
- Dans le cas où vous avez plusieurs enfants scolarisés sur notre commune, vous devez faire les réservations pour chacun de vos enfants.